# Réponse à la condamnation du sacre de Mgr Faure

## par la Maison Généralice de la Fraternité Saint-Pie X

Cet article a été publié sur le site <u>CatholicCandle.neocities.org</u> et traduit par nos soins.

#### Nous sommes dans un état de nécessité

Le texte de condamnation du sacre de Mgr Faure par la Maison Généralice de la Fraternité Saint-Pie X dit que « l'état actuel de nécessité dans l'Église légitime son apostolat de par le monde <sup>1</sup> ». Nous approuvons tout à fait qu'il y ait un état de nécessité.

Aussi, c'est bien ce qu'il faut considérer lorsqu'il s'agit de déterminer si la consécration d'un évêque catholique traditionnel en 2015, se justifie (comme ce le fut en 1988 lors du sacre de quatre évêques par Mgr Lefebvre).

#### La situation s'est aggravée depuis 1988

La Fraternité Saint-Pie X précise que c'est la première réunion d'Assise et la profession de la liberté religieuse par les papes conciliaires, qui ont décidé Mgr Lefebvre à consacrer des évêques en 1988 <sup>2</sup>.

Après 1988, ces deux problèmes ont gravement empiré : il y a maintenant eu trois réunions d'Assise, et la hiérarchie a professé avec détermination la liberté religieuse (et beaucoup d'autres erreurs) pendant 27 années supplémentaires.

Aussi, après 1988, le besoin de prendre des mesures pour préserver la Tradition catholique en préservant l'épiscopat est devenu bien plus grand.

### Les évêques de la Fraternité Saint-Pie X ne sont pas assez nombreux

Non seulement, les évêques de la Fraternité Saint-Pie X se sont peu à peu relâchés [dans leur combat], mais ils refusent de fournir les Saintes Huiles (nécessaires pour certains sacrements) aux prêtres qui s'opposent à la nouvelle direction <sup>3</sup> Ils refusent aussi d'ordonner les candidats qui s'opposent au nouveau libéralisme de la Fraternité. Donc...

#### Les consécrations de 1988 et de 2015 ne confèrent pas de juridiction

La Fraternité Saint-Pie X déclare ceci :

En 1988, Mgr Lefebvre avait clairement manifesté son intention de sacrer des évêques auxiliaires sans juridiction, en raison de l'état de nécessité <sup>4</sup>.

De même, le mandat apostolique de la consécration de Mgr Faure dit clairement :

Aucune présomption ni octroi du pouvoir épiscopal de juridiction n'accompagne cette transmission du pouvoir épiscopal d'Ordre.

<sup>1 —</sup> Communiqué du 19 mars 2015.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> — http://fsspx.org/en/1988-consecrations

<sup>3 —</sup> Voir le site des Dominicains d'Avrillé.

<sup>4 —</sup> Communiqué du 19 mars 2015.

# La Fraternité Saint Pie X dit faussement que Mgr Williamson et Mgr Faure sont opposés à toute relation avec les autorités romaines

La communiqué de la Maison Généralice dit en outre que :

Mgr Williamson et l'abbé Faure ne sont plus membres de la Fraternité Saint-Pie X depuis respectivement 2012 et 2014 à cause des vives critiques qu'ils formulaient contre toute relation avec les autorités romaines <sup>5</sup>.

Contrastant avec cette assertion sans fondement, Mgr Faure a déclaré récemment qu'il n'est pas opposé à se rendre à Rome, mais qu'il le ferait avec prudence :

- Question : Si, à l'avenir, vous étiez invité à aller à Rome pour parler avec le pape, iriez-vous ? Que diriez-vous ?
- Réponse : En premier lieu, je consulterais tous nos amis de la Résistance. J'irais avec Mgr Williamson et d'autres bons prêtres qui mènent le combat de la Résistance avec beaucoup de courage. Et je tiendrais informés tous nos amis avec une totale transparence <sup>6</sup>.

## La Fraternité Saint-Pie X dit faussement que Mgr Williamson et Mgr Faure sont sédévacantistes en secret

Peut-être, parce que la Fraternité Saint-Pie X reconnaît que la récente consécration épiscopale est tellement comparable aux sacres de 1988, elle ajoute [pour les différencier] l'accusation que Mgr Williamson et Mgr Faure sont des sédévacantistes en secret :

Toutes les déclarations de Mgr Williamson et de l'abbé Faure prouvent à l'envi qu'ils ne reconnaissent plus les autorités romaines, si ce n'est de façon purement rhétorique.

Contrastant avec cette affirmation sans fondement de la Fraternité Saint-Pie X, l'abbé Faure a bien dit que le sédévacantisme est une erreur <sup>7</sup>. De plus, Mgr Williamson s'exprime souvent contre l'erreur du sédévacantisme. Dans son Commentaire Eleison du 7 mai 2011, il écrivait : « Je pense pour ma part, que les papes conciliaires sont de vrais papes ». Et il a poursuivi dans la même idée par des articles contre le sédévacantisme : ses Commentaires Eleison 279, 341, 342, 343, 359, 385 et 401 entre novembre 2012 et le 21 mars 2015.

Parce qu'il est public que Mgr Williamson et Mgr Faure s'élèvent contre le sédévacantisme, la Fraternité Saint-Pie X insinue qu'ils parlent « de manière purement rhétorique ». En d'autres mots, la Fraternité Saint-Pie X dit que ces deux évêques sont sédévacantistes mais qu'ils ne veulent pas l'admettre.

Cela rappelle l'accusation faite par certains à Mgr Fellay, en 2013, de chercher un accord avec Rome. Il se plaignit que ces personnes « prétendent que je pense quelque chose d'autre que ce que je fais. Elles ne sont pas dans ma tête <sup>8</sup> ». Ainsi Mgr Fellay se plaint que des personnes imaginent qu'il veut un accord avec Rome sans vouloir le reconnaître. Mais la Fraternité Saint-Pie X se sent libre d'accuser Mgr Williamson et Mgr Faure d'être sédévacantistes sans vouloir le reconnaître. La Fraternité se rend-elle compte de l'ironie de la situation ?

<sup>5 —</sup> Communiqué du 19 mars 2015.

<sup>6 —</sup> Entretien avec l'abbé Faure la veille de son sacre.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>— Entretien avec l'abbé Faure la veille de son sacre.

*<sup>8</sup>* — http://www.cfnews.org/page88/files/14e8cf27a431ca52105cf70b45567b82-149.html